Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Culture générale et expression

Session 2019 • Code sujet : **CULTGEN** • Durée : **4 heures**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Synthèse du corpus « Seuls avec tous » (1 question) **Page 3**

2. La société nous rend-elle solidaires ? (1 question) **Page 4**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://btsfonderie.fr/assets/annales/bts-fonderie/E1 - Culture Générale et Expression (CGE)/2019/BTS Fonderie - E1 - Culture Générale et Expression (CGE) - Session 2019 - 1-Sujet.pdf

1. Synthèse du corpus « Seuls avec tous »

Le corpus réunit une étude du CREDOC sur l'économie collaborative, un reportage sur le coworking, un extrait de Jean Giono sur la division du travail et un dessin de presse consacré au covoiturage. Il faut confronter leurs regards sur le vivre-ensemble, la solidarité et les limites des pratiques collectives.

Première partie

Question Synthèse. Rédiger une synthèse objective, concise et ordonnée des quatre documents du corpus.

Axe	Document 1	Document 2	Document 3	Document 4
Promesses du collectif	Les échanges peuvent favoriser l'entraide, le lien social et des projets communs.	Le coworking est présenté comme une manière de faire ensemble et de rompre l'isolement.	Le père artisan est autonome, mais son activité n'est pas présentée comme collective.	Le covoiturage réunit de nombreux passagers dans un même véhicule.
Limites et réalités	Le gain de pouvoir d'achat est l'avantage principal pour 67 % des Français ; les liens créés sont souvent faibles.	La cohabitation ne garantit pas les échanges : Mélissa ne parvient pas à se concentrer, tandis que Pierre souligne les contraintes du bureau partagé.	La spécialisation industrielle rend l'ouvrier dépendant d'une organisation qui fragmente son travail.	L'accumulation caricaturale des passagers souligne l'encombrement du trajet partagé.
Problématique	La mise en commun suffit-elle à créer de la solidarité, ou révèle-t-elle aussi les limites du vivre-ensemble ?			
Plan détaillé	I. Le partage et la proximité ouvrent des possibilités de rencontre et de coopération. II. Ces pratiques ne garantissent pas la solidarité et peuvent laisser subsister des rapports intéressés, des difficultés de cohabitation ou une perte d'autonomie.			

Les pratiques collectives rapprochent les individus par le partage de biens, de trajets ou de lieux de travail. Elles peuvent susciter des rencontres et une coopération véritable, mais leurs effets restent incertains. Dans l'économie collaborative, l'intérêt financier domine souvent et les plateformes ne donnent qu'une place limitée aux usagers. Le coworking met en présence des travailleurs sans assurer leur entente ni leur entraide ; le dessin de Malingrey grossit la promiscuité du covoiturage.

Giono déplace la réflexion vers le travail : contrairement à l'artisan maître de son métier, l'ouvrier spécialisé dépend d'une organisation qui le cantonne à une tâche. Ainsi, partager un espace ou une activité ne suffit pas à produire de la solidarité : les liens, la coopération et l'autonomie comptent aussi.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La mise en commun rapproche les individus, mais ne garantit pas leur solidarité : celle-ci suppose des liens réels, une coopération effective et une certaine autonomie.

2. La société nous rend-elle solidaires ?

La question invite à examiner si la société favorise la solidarité entre les individus. La réponse doit être argumentée et s'appuyer sur les documents du corpus, les lectures et les connaissances personnelles du candidat.

Deuxième partie

Question Écriture personnelle. Répondre de façon argumentée à la question : « Selon vous, notre société nous rend-elle solidaires ? » S'appuyer sur les documents du corpus, les lectures et les connaissances personnelles.

Introduction. La vie sociale rapproche, mais ne rend pas automatiquement solidaires : l'entraide suppose des actes et des structures qui la rendent possible.

Le covoiturage et les échanges collaboratifs mettent en commun ressources et compétences. Mais le document 1 rappelle que l'intérêt économique domine souvent : 67 % des Français citent le gain de pouvoir d'achat. Le dessin de Malingrey montre une voiture bondée : partager un trajet ne crée pas forcément des liens profonds.

Le coworking du document 2 rapproche des indépendants sans empêcher solitude ni relations utilitaires. Giono montre qu'une organisation du travail trop spécialisée peut enfermer l'ouvrier. À l'inverse, dans *Les Misérables*, l'évêque Myriel secourt Jean Valjean : cette solidarité choisie transforme une existence. La Sécurité sociale institutionnalise aussi l'entraide.

Conclusion. La société offre des cadres de solidarité, sans remplacer l'engagement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La société peut favoriser la solidarité par le partage et des institutions d'entraide, mais celle-ci dépend aussi d'engagements concrets.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2019)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de BTS Culture générale et expression, toutes spécialités, session 2019, code CULTGEN, d'une durée de quatre heures, sans coefficient indiqué. Sur le thème « Seuls avec tous », elle demande une synthèse du corpus notée sur 40 points et une écriture personnelle sur 20 points. Elle évalue la compréhension, la confrontation des documents et l'argumentation écrite.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les pratiques collaboratives peuvent relever de l'altruisme, mais leurs motivations sont souvent aussi économiques.
- Les échanges sur une plateforme créent parfois des liens faibles plutôt qu'une communauté solidaire.
- Le coworking favorise les rencontres, mais n'empêche ni les difficultés de concentration ni l'isolement.
- Chez Giono, le métier complet assure l'autonomie, tandis que la spécialisation rend l'ouvrier dépendant de son poste.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans la synthèse, confronter les documents et rester objectif, sans exprimer son opinion personnelle.
- Distinguer collaboration, lien social et solidarité, qui ne se confondent pas nécessairement.
- Dans l'écriture personnelle, défendre une réponse argumentée à l'aide d'exemples précis.
- Respecter les deux consignes et garder du temps pour relire la cohérence et la langue.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser la synthèse de ce corpus ?

Repérez les idées communes et les oppositions entre les documents, puis organisez-les dans un plan thématique. Reformulez les arguments avec neutralité, reliez les points de vue et évitez de juxtaposer quatre résumés ou d'ajouter votre opinion.

Q : Comment distinguer collaboration et solidarité dans ce sujet ?

La collaboration consiste à agir ou échanger avec d'autres, tandis que la solidarité implique un soutien ou un intérêt commun. Le corpus montre que les pratiques collaboratives peuvent être motivées par le gain et ne produisent pas toujours des liens durables.

Q : Comment gérer les quatre heures de l'épreuve ?

Le sujet ne fixe pas de répartition du temps. Prévoyez une phase de lecture et de préparation, rédigez les deux parties, puis gardez un temps final pour vérifier le plan, les transitions et la qualité de la langue.

Q : Quels éléments sont explicitement indiqués pour la notation ?

Le sujet attribue 40 points à la synthèse et 20 points à l'écriture personnelle. Il demande une synthèse objective, concise et ordonnée, puis une réponse argumentée appuyée sur le corpus, les lectures et les connaissances personnelles.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsfonderie.fr/assets/annales/bts-fonderie/E1 - Culture Générale et Expression (CGE)/2019/BTS Fonderie - E1 - Culture Générale et Expression (CGE) - Session 2019 - 1-Sujet.pdf

Ressources BTS Fonderie : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.